ENTRETIEN PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE

NIVEAU

Basique

DURÉE : 7h

650€ Net de TVA

OBJECTIF

Maîtriser les modalités de mise en place de l'entretien professionnel issu de la loi du 5 mars 2014 et son utilisation par l'entreprise

PUBLIC

Responsables formation, responsables du personnel

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis.

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Salles de formation équipées en ordinateurs et licences installées.

MOYENS ET MÉTHODES

Support de cours, exercices et tests de suivi de niveaux.
Editions ENI. Feuilles d'émargement, attestation de stage.

PROFIL DU FORMATEUR

Formateur expert possédant une expérience de 10 ans.

SUIVI DE L'ACTION

Tests pratiques et théoriques d'acquisition des connaissances tout au long de la formation et évaluation à chaud et à froid.

Test de niveau afin d'évaluer l'indice de compétences.

PROGRAMME

Le cadre légal de l'entretien professionnel :

- Le contenu légal de l'entretien
- L'articulation avec les autres entretiens existants dans l'entreprise
- La substitution aux entretiens de seconde partie de carrière et de retour de congés longs
- Le rythme biennal et la gestion de parcours sur 6 ans

Définition du contenu de l'entretien :

- Le diagnostic sur l'évolution de l'emploi
- Les perspectives d'évolution du salarié
- La politique de formation de l'entreprise
- Les moyens d'accès à la formation individuelle : compte personnel de formation, CIF
- Les outils d'aide à l'orientation professionnelle : bilan de compétences, conseil en évolution professionnelle
- Le diagnostic sur les compétences du salarié et les objectifs de professionnalisation
- Les souhaits du salarié
- Proposition d'une matrice de guide d'entretien

Préparation de l'entretien :

- La réalisation par la ligne RH et/ou les managers
- La conduite de l'entretien, les points clés, les sujets qui ne relèvent pas de l'entretien
- La formalisation de l'entretien et la remise d'une copie au salarié

La gestion du parcours sur 6 ans :

- Les indicateurs à vérifier sur 6 ans
- La définition des critères permettant de vérifier l'atteinte des indicateurs
- Les sanctions en cas de non-gestion du parcours : abondement du compte personnel, versement d'une pénalité financière à l'OPCA

Les décisions associées à l'entretien professionnel :

- La nécessité d'associer des décisions à la tenue de l'entretien
- Le champ des décisions possibles

Le contrôle des représentants du personnel :

- La consultation du comité d'entreprise avant le déploiement des entretiens
- L'information du CE sur l'évolution des emplois et le lien avec les diagnostics individuels réalisés lors de l'entretien.

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble les moyens mis à disposition cas par cas.
Les stagiaires pourront se connecter via un login d'accès sur notre plateforme. La consultation des modules vidéo sera illimitée sur une durée de 30 jours après validation.

• 11 Rue de Cambrai 75019 Paris • SARL au capital de 30.000 € • Numéro d' existence : 11753905175 • SIRET : 4777 742 753 000 31 • APE : 8559B